



L'essentiel & plus encore

# Nutiziale



## Mot du Président

Le nouveau Conseil d'Administration de la caisse MSA de Corse est à pied d'œuvre depuis quelques semaines maintenant et il a eu déjà à traiter de la plupart des sujets qui préoccupent le monde agricole en général, la MSA en particulier.

En ce qui concerne la dette sociale agricole, administrateurs, direction, services techniques MSA, ministère de l'agriculture et préfecture, travaillons main dans la main pour l'avenir de notre agriculture.

Les premiers bilans de situation individuelle vont être adressés aux agriculteurs dans les prochains jours.

En accord avec le Directeur de la MSA, je suis personnellement l'avancée de ce dossier et je vous tiendrai informé très régulièrement.

Merci encore pour votre engagement à nos côtés.  
Profitez bien de cette période estivale.

A la rentrée de septembre, nous mettrons en place les échelons locaux qui permettront à notre institution, grâce à vous, d'être au plus proche des préoccupations du monde agricole et rural

Dominique Fieschi

### *Nouvelle Direction à la MSA de Corse*



Gilbert Meudec, nouveau Directeur Général de la MSA de Corse, a pris ses fonctions le 1er juin 2015.

Il succède à Pierre-Jean Lancry, parti prendre la direction de la MSA des Côtes Normandes

Agé de 62 ans, il connaît bien la protection sociale agricole et le fonctionnement d'une MSA.

Il entre à la MSA du Finistère en 1973 au service Maladie.

Responsable du service Cotisations -Contentieux à compter de 1980, il suit la formation de l'EN3S (école nationale supérieure de sécurité sociale) en 1985.

Il occupera alors les fonctions de Secrétaire Général à la MSA Mayenne jusqu'en 1993, date à laquelle il réintègre la MSA du Finistère comme Directeur Adjoint.

Gilbert Meudec participera à la fusion des deux caisses de MSA du Finistère et des Côtes d'Armor et sera nommé Directeur Adjoint à la MSA d'Armorique.

En poste comme Directeur Général à la MSA de Corse jusqu'au 31 décembre 2015, ses ambitions pour notre caisse sont les suivantes: « maintenir les relations avec la profession agricole tissée par mon prédécesseur, mener à bien les chantiers importants pour la caisse (dette sociale, immobilier...), prendre des mesures nécessaires pour améliorer nos stocks afin de rendre le meilleur service aux assurés ». Parce que la vie mutualiste est importante pour Gilbert Meudec, il participera à partir de septembre aux réunions de l'échelon local.



# Loi d'avenir pour l'agriculture : de nouvelles conditions d'affiliation pour de nouveaux droits

**La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a modifié les conditions d'affiliation au régime agricole.**

**Dorénavant, pour être affilié en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, l'importance de votre activité agricole doit atteindre l'un des trois critères de l'activité minimale d'assujettissement (AMA) suivants :**

- La surface exploitée : elle doit atteindre une surface minimale d'assujettissement (SMA). Cette dernière remplace la surface minimum d'installation (SMI) et correspond à une ½ SMI. Exprimée en hectares, elle est fixée pour chaque département par un arrêté préfectoral .
- Le temps consacré à l'activité agricole, dans le cas où l'activité agricole ne peut être appréciée selon la surface minimale d'assujettissement : Il doit être au moins égal à 1 200 heures annuelles. Le temps consacré aux activités d'agro-tourisme ou de prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles) est désormais pris en compte pour ce calcul.
- les revenus professionnels agricoles pour les cotisants de solidarité non retraités. Les revenus générés doivent être au moins égaux à 800 SMIC par an, soit 7 688 € pour l'année 2015.

Du nouveau également pour les cotisants de solidarité, qui pourront accéder au statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Les nouveaux critères ouvrent de nouveaux droits en lien avec l'activité, notamment la possibilité d'acquies des trimestres de retraite.

Un questionnaire a donc été adressé aux quelques 300 cotisants solidaires que compte la MSA de Corse. L'étude de ce questionnaire permettra d'examiner la situation de chacun et procéder à un éventuel changement de statut.

**N'oubliez pas de renvoyer votre déclaration de revenus professionnels avant le 7 août 2015.**

## Allocations familiales : Ce qui change !



Jusqu'à présent, le montant des allocations familiales était identique pour toutes les familles de même composition (2, 3, 4 enfants ou plus).

À partir du 1er juillet 2015, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 en modifie les modalités de calcul et instaure plusieurs barèmes. Le montant des allocations familiales sera établi en fonction des ressources des foyers, en maintenant toutefois le versement de cette aide pour tous.

Vous avez à votre charge au moins 2 enfants de moins de 20 ans et la MSA vous verse des allocations familiales ? Le montant de vos allocations dépend désormais de vos ressources, dont les plafonds ont été répartis selon trois tranches.

Rien ne change pour les familles dont les ressources annuelles se situent dans la tranche 1.

En l'absence de modification de la situation familiale, le montant des allocations versé par la MSA au mois d'août 2015 restera identique au montant avant réforme.

En revanche, ce changement de mode de calcul aura des conséquences sur le montant des allocations versé aux familles appartenant aux tranches 2 et 3.



## **Du nouveau sur l'ACS : Des contrats de meilleur rapport qualité/prix.**

L'ACS fait peau neuve. Cette aide financière sous forme d'« attestation chèque » réduit le montant de la cotisation annuelle à verser à un organisme de protection complémentaire.

À partir du 1er juillet 2015, l'ACS propose des droits renforcés et des contrats de couverture complémentaire de meilleur rapport qualité/prix.

*En quoi la couverture complémentaire des bénéficiaires de l'ACS a-t-elle été améliorée ? Quels sont les atouts de ce nouveau dispositif ?*

Pour les bénéficiaires actuels et futurs de l'ACS, le choix d'une complémentaire santé ne sera plus synonyme de « casse-tête ».

Afin de faciliter ce choix, leur nombre a été limité et trois niveaux de contrats ont été définis. Ils correspondent à des niveaux de garanties différents (essentiellement sur l'optique et le dentaire) :

- un contrat d'entrée de gamme qui ne prend en charge que le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- un contrat intermédiaire prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes simple et 225 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- un contrat supérieur prenant en charge 350 € pour des lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

À partir du 1er juillet 2015, les personnes qui ont utilisé l'ACS pour souscrire un contrat sélectionné bénéficieront du tiers payant intégral et de l'exonération du paiement des participations forfaitaires et des franchises.

*Vous trouverez toutes ces informations sur [www.msa20.fr/sante](http://www.msa20.fr/sante) ou sur le site dédié [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) où figure la liste des organismes sélectionnés.*

### ▪ En bref

#### Web

*Mot de passe oublié en temps réel* : Ce nouveau télé-service, déployé le 20 mai 2015, permet à l'extranautte d'accéder instantanément à son espace privé. En cliquant sur « mot de passe oublié » dans le bloc de connexion (en haut à gauche sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr)) après avoir saisi son identifiant, l'extranautte fait le choix du canal de réception du mot de passe provisoire : Email ou SMS. Il recevra alors un code de sécurité puis un mot de passe provisoire, qu'il devra personnaliser à la première connexion.

*Carte Européenne d'Assurance Maladie* : A l'approche des vacances d'été, vous envisagez de partir à l'étranger ? N'oubliez pas de demander votre carte européenne d'assurance maladie, valable deux ans, dans les pays de l'union européenne. Rendez-vous sur votre espace privé.

#### Agences et Permanences

*Horaires d'été* : Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, les agences MSA d'Ajaccio, Bastia et Ghisonaccia seront ouvertes au public du lundi au jeudi de 8h à 14h. L'accueil téléphonique sera tenu sur ces mêmes plages horaires du lundi au vendredi.

Les permanences administratives seront assurées de la façon suivante :

	Juillet 2015	Aout 2015
Sartène	9,16,23 et 30	13 et 27
Folelli	7, 16, 23 et 30	11 et 25
Porto-vecchio	6 et 20	1 <sup>er</sup>
Ile-Rousse	13 et 27	24
Calacuccia	16	-
Corte	7 et 21	4 et 18

Les assistantes sociales de la MSA vous recevront durant la période estivale.

Retrouvez les lieux et horaires sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr).

Le service social reste joignable au 04.95.29.27.26.

## EN ACTION

### ➤ Aux côtés des diabétiques de Corse

Tous les ans, l'Association Française des Diabétiques organise une semaine de prévention et sensibilisation aux risques du diabète.

Depuis 2 ans, l'AFD20 y participe en faisant un tour de Corse à vélo « Un jour, une ville ».

Cette année, du 7 au 13 juin 2015, l'Association des diabétiques de Corse a donc parcouru les villes d'Ajaccio, Propiano, Porto-vecchio, Bastia, Corte, Ile Rousse.



C'est sur le stand de prévention installé au Géant casino d'Ajaccio, que la MSA de Corse est venue apporter son soutien à l'association.

Sensible à ses adhérents souffrants de cette pathologie, il était essentiel pour notre caisse de répondre présente à cette invitation, et participer à l'analyse des facteurs de risques.

Plus d'information sur le diabète sur [www.lesdiabetiquesdecorse.net](http://www.lesdiabetiquesdecorse.net)

### ➤ RPJ : Les rencontres prévention jeunes

Cette année les rencontres prévention jeunes se sont déroulées à Lalonde les maures, dans le Var le 23 avril dernier.

Au total, ce sont 16 établissements d'enseignement agricole de Corse, Provence Azur et Alpes Vaucluse qui se sont retrouvés pour présenter leur projet, mis en place tout au long de l'année.

Et c'est donc, accompagné de leurs professeurs et de Dominique Affinito, conseiller en prévention de la MSA de Corse, qu'une quinzaine d'élèves du lycée agricole de Borgo et du CFA de Sartène ont représenté notre région.

Les élèves de Borgo ont présenté un projet sur l'entretien et l'aménagement de l'espace rural ; Ceux de Sartène, l'hygiène dans la transformation porcine.

A noter que l'an prochain, les RPJ 2016 se dérouleront en Corse.



### Nutiziale

- **Directeur de la publication : Gilbert Meudec - Conception : secteur Communication MSA de Corse**
- **Impression : MSA Provence Azur - Crédit photos : CCMSA Image**
- **Tirage : 300 exemplaires - Dépôt légal : 3ème trimestre 2014**
- **N° CPPAP : 0140153803 N° ISSN : 2266-4645**